

Compte rendu lundi 21 septembre 2020 20h30

Salle Municipale Crazannes

Présents : Marie-Noëlle Martin, Jean Moreau, Anne-Marie Morin, Isabelle Barret, Jacques Busson, Jean-Luc Mullon, Jackie Theillout, Véronique Barboteau, Jamy Vallier, Benoît Hapiot

Absent excusé : Colin Marsh donne pouvoir à Jacques Busson

20h40 début de la séance

Madame Barret Isabelle est désignée secrétaire de séance

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 11
Nombre de présents	: 10
Nombre de votants	: 11

Madame le Maire déclare ouverte la séance.

1- Achat du garage de Monsieur de Lussy

Madame le Maire donne la parole à Jean Moreau en charge de ce dossier.

Monsieur Jean Moreau fait un compte rendu de sa rencontre avec Monsieur de Lussy en compagnie de Jacques Busson.

Monsieur de Lussy ne veut pas baisser le prix de 13 000€, d'autant plus qu'il a un autre acheteur potentiel.

La mairie fait valoir son droit de préemption qui s'exerce que sur la valeur notariée du bien. Deux estimations ont été réalisées par deux personnes neutres : 13 000€ est un prix estimé correct.

Le garage est dans le prolongement des ateliers municipaux donc l'achat de ce bâtiment permettra de protéger le côté face à la mairie et de faire un aménagement complet de cet espace le moment venu.

Monsieur Busson demande si la mairie a les moyens d'acheter ce garage? La mairie doit elle faire une proposition d'achat ou user de son droit de préemption ?

Madame le Maire répond que le droit de préemption oblige le vendeur à vendre à la mairie, dans le cas où il y a plusieurs acheteurs potentiels. Or, dans ce cas, Monsieur de Lussy accepte de vendre à la mairie.

Madame Morin demande si l'on sait qui est l'autre acheteur potentiel et dans quel but ?

Monsieur Moreau répond qu'à priori, c'est un propriétaire de la rue de la mairie qui n'a pas de garage et qui en cherche un.

Madame Morin en conclut que l'activité prévue est un garage privé.

Madame le maire précise que la mairie aura un locataire pour ce bien en attendant l'aménagement de cet espace. Monsieur Moreau rajoute que le garage est actuellement loué à 60€ par mois.

Madame le maire précise que le taux d'emprunt actuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Caisse des dépôts, est à moins de 1 %. La marche à suivre est d'emprunter, donc procéder à une étude de marché sur trois banques.

Le conseil municipal approuve de confier l'étude des demandes aux banques par Messieurs Busson et Moreau.

Monsieur Moreau va appeler le percepteur pour connaître notre capacité de remboursement.

Monsieur Mullon estime le montant des travaux d'urgence de toiture à 500€.

Madame le Maire ajoute que l'estimation des frais de notaire se situe autour de 1 200€, soit une dépense totale de 15 000€ pour la mairie.

Madame le Maire propose de soumettre au vote l'achat du garage de Monsieur de Lussy à un prix de 13 000€.

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte l'acquisition du garage de Monsieur de Lussy situé sur la parcelle B300.
- inscrit ces montants au budget 2021
- charge Madame le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport avec cette affaire,

2- Chemin Chevalet

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chemin Chevalet relie le site Pierre de Crazannes des Echappées Nature à la scierie et qui rejoint le Chemin de la Pierre vers Les Lapidiales.

Dans sa partie qui surplombe les carrières, ce chemin est chaotique. Ce chemin rural n'est pas dans les compétences voirie de la CDC. Il appartient en propre à la mairie en terme de responsabilité pour moitié à la mairie Plassay, pour l'autre moitié à la mairie de Crazannes.

Monsieur Gaillard, ancien maire, a signé une convention touristique de mise à disposition du tourisme pour la Roue Blanche. Cette convention est introuvable à la mairie de Crazannes.

L'entretien de ce chemin entre la route de Plassay et Cléré est assuré par la commune de Crazannes. L'entretien vers le site Echappées Nature est assuré par la commune de Plassay.

Il a été demandé aux maires des deux communes la mise à disposition de ce chemin pour réfection et mise aux normes pour l'aménagement de La Roue Blanche. Les maires des deux communes de Plassay et Crazannes ont accepté.

Le chemin vient d'être refait. Il faut en assurer la sécurité, car en l'état, les véhicules peuvent donc l'utiliser, menaçant la sécurité des piétons et cyclistes usagers de la Roue Blanche.

La CDC propose donc de fermer ce chemin. Il appartient aux communes de Crazannes et Plassay de décider du dispositif à adopter pour garantir la sécurité des usagers.

Deux options :

- barrière
- panneau informatif :

« interdit à tout véhicule à moteur sauf propriétaires fonciers et véhicules de secours vitesse limitée à 10km/h 2 tonnes maximum »

circulation strictement interdite la nuit entre 22h30 et 7h

Lors de l'installation de l'Echappée Nature, l'étude d'impact a mis en évidence des failles en six ou sept endroits : la voie est fragile, donc des passages répétés de véhicules importants vont la détériorer.

Madame le Maire annonce que la commune de Plassay préconise un portique, qui limite la hauteur des véhicules mais n'empêche pas le passage des véhicules bas.

Le panneau interdisant tout véhicules « sauf riverain, poids inférieur à 2 tonnes »

Madame le Maire rappelle que c'est la Communauté de communes qui entretient ce chemin, mais ce n'est pas une raison pour le laisser défoncer. C'est la Communauté de Communes qui financera le dispositif adopté.

Madame le Maire propose un fléchage supplémentaire pour rediriger les véhicules à moteur vers les Lapidiales.

Cette décision est à mettre en cohésion avec celle qui sera prise par le Conseil Municipal de Plassay.

Après délibération, Madame le Maire propose de mettre au vote les 2 propositions suivantes :

1ère proposition : une période d'essai avec portique et pancarte pendant 6 mois avec comme date limite le 31 mars

pour : 6

contre : 4

abstention : 1

2ème proposition : après les six mois si l'expérience n'est pas concluante et la fréquentation des véhicules trop importante fermeture du chemin avec une borne centrale

pour : 9

contre : 1

abstention : 0

Le conseil Municipal, à l'unanimité:

- propose la mise en place d'un portique sur le chemin Chevalet pendant 6 mois puis la mise en place d'une borne centrale si l'expérience n'est pas concluante.

- l'aspect financier de cet aménagement sera pris en charge par la CDC
- charge Madame le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport avec cette affaire,

3 - Désinfection de la salle de fêtes après chaque utilisation

Madame le Maire propose au Conseil que chaque association, qui a la gratuité de la salle, devrait désinfecter celle-ci après son utilisation, plutôt que d'obliger le personnel de ménage à venir à chaque fois.

Les cours de gym ont déjà adopté cette pratique lors de la reprise des cours le lundi 5 octobre ainsi que le cours de zumba.

Chaque association peut demander à chaque adhérent d'apporter son désinfectant.

La mairie va fournir un protocole sanitaire et de nettoyage à chaque association.

4 - Elagage et broyage des bords de Charente

Madame le Maire informe le Conseil de différents travaux en cours pour l'entretien des bords de Charente.

Le chemin qui part du carrefour pour aller à l'Echappée nature est sale, Madame le maire a demandé le broyage sur la berne.

Les bords de Charente au bas de la fontaine, les branches des peupliers sont descendues et gênent la circulation. Le coupage des branches est prévu par ETA Vinet. Le financement est assuré par le droit de tirage CDC.

Sur le chemin face au camping vers Cléré jeudi dernier dans la soirée, Madame le Maire a ramassé 52 bouteilles en verre, pastis et pétillant, et au moins une quarantaine de bouteilles en plastique.

5 - Travaux trottoir rue de la mairie

Concernant les travaux du trottoir rue de la mairie, Monsieur Moreau attend les conseils du département, un rendez-vous est organisé vendredi 25 septembre avec Monsieur Chailloux du département.

Monsieur Hapiot précise que le propriétaire, en décaissant de 30cm, s'est mis dans son tort.

Monsieur Moreau ajoute que la commune doit aussi dégager la bouche d'égout. Monsieur Vallier a vu le propriétaire qui demande juste le remontage de la bordure il fera ce qu'il faut ensuite.

Monsieur Hapiot informe le Conseil que toutes les toitures s'écoulent dans le chemin qui est privé. Personne n'a l'autorisation de stationner dans ce chemin. Le bateau s'est affaissé.

6 - Conflits de voisinage

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a été interpellée concernant un problème de poules et de chat.

Madame X. a des poules. Le chat du voisin a attaqué les poules.

Madame Barret propose différentes étapes :

- l' élu interpellé peut essayer de prendre le plus d'informations possibles
- Madame le maire et un élu rencontre séparément les protagonistes
- Madame le maire et un élu rencontre les protagonistes ensemble
- si aucun accord n'est trouvé, c'est la justice qui mandate le médiateur du tribunal

Madame le Maire précise que Madame le Sous-Préfet a interdit d'aller seul régler un conflit de voisinage. Ce qui a été confirmé par les candidats sénateurs, il faut appeler la gendarmerie.

Monsieur Moreau remarque le manque de dialogue et propose d'essayer de provoquer la rencontre des deux parties, ce qui permettrait de traiter 60 % des conflits.

Madame Barret rapporte d'important aboiements de chien dans le quartier des combes. Plusieurs commentaires désagréables ont été proférés. La propriétaire du chien a commandé un collier anti-aboiement.

Madame Morin précise que la notion de conflit de voisinage est très large : entre la dame seule avec ses poules et le voisin nerveux, ou la propriétaire du chien bruyant qui cherche des solutions, les médiations sont diverses. On ne peut pas envoyer tout le monde à la Gendarmerie. Un projet de loi est déposé pour que les agressions envers les maires soient sanctionnées de manière aggravées puisqu'envers un élu.

7 - Compte rendu de la rencontre avec l'association 1000 cafés

Mesdames Theillout, Barret et Barbotteau, avec Messieurs Vallier, Hapiot et Busson ont visité des lieux possibles : l'ancienne boulangerie de la rue des carriers et le n°1 place de la Poste.

Le n°1 place de la poste paraît le mieux adapté pour aménager un café, d'autant qu'il y a un jardin donnant sur la rue du Cardinal, dans laquelle il sera pratique de déployer une terrasse.

Pour que l'association 1000 cafés prenne en considération notre dossier il faudrait lui adjoindre un devis d'aménagement et un plan de financement.

L'association 1000 cafés a envoyé un kit de communication pour organiser une enquête communale.

La décision est prise de revisiter pour faire les plans et imaginer l'agencement avant de demander des devis aux artisans de la commune.

8-Biens sans maîtres

Madame le Maire rappelle le projet d'organisation des parcelles B799 à B804 au lieu-dit Les Pierrières.

La procédure concernant les biens sans maître est finalisée, il convient de commencer la deuxième étape de ce projet.

Madame le Maire va appeler Madame Georget, la propriétaire mitoyenne qui pourrait vendre sa parcelle de 1 550m² à la mairie, ce qui permettrait de constituer un terrain complet constructible. Madame Georget propose de vendre à 11€/m².

Madame le maire précise que la commune ne pourra les revendre que lorsque le dossier du SDIS sera fait.

Monsieur Mullon précise que la commune attend les identifiants pour accéder à ce dossier.

9 - NOËL

Madame le Maire interroge le Conseil sur d'éventuels projets pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur Hapiot propose d'inviter les crazannais à bricoler des décors pendant le mois de novembre et d'organiser un marché de producteurs début décembre, dans l'hypothèse de leur faire collecter des commandes en vue de Noël.

Proposition de producteurs :

Gabarier, producteur de vin, camion bar à vin chaud, producteur d'huîtres

Cette manifestation pourrait avoir lieu fin novembre, sans entrer en concurrence avec le marché de Noël du château.

Monsieur Chenard a fixé aux 27, 28, 29 novembre le marché de Noël du château de Crazannes.

Madame le Maire propose que chacun prospecte pour trouver des producteurs/artisans qui accepteraient de venir.

Monsieur Moreau propose que la commission fêtes et cérémonies s'empare du projet. La date doit être fixée au plus tard le 15 octobre.

10 - SDEER et château de Crazannes

Monsieur Moreau informe le Conseil que le vendredi 18 septembre a eu lieu une réunion de la commission voirie électrification au château pour un point sur l'électrification. Le réseau est abîmé et le SDEER avait obligation de le changer.

Le SDEER pourrait en profiter pour enfouir les réseaux entre le bas du château, la rue du château et la rue du ruisseau. Enfouissement possible des réseaux du : téléphone, électricité, éclairage public.

Le SDEER finance l'enfouissement de l'éclairage public à hauteur de 50 %, la commune finance le solde sur cinq ans à 0 %.

Il faut à la commune une enveloppe de 10 000€ pour l'électricité et 10 000€ pour Orange
Si l'installation est hors sol, les travaux ne coûtent rien à la commune.

Il y a 10 000€ inscrits au budget, qui semblent être la partie du SDEER. Ces travaux seront de toute façon réalisés en 2021.

Le SDEER est coordinateur du projet, il est l'interlocuteur de Orange. Les devis seront actualisés afin que nous disposions d'un chiffrage plus précis.

11 - Radar pédagogique

A la suite de constatations de vitesse excessive rue des carriers, Monsieur Moreau a interrogé la CDC sur la possibilité d'installation d'un radar pédagogiques. La CDC a 10 radars à panneaux photovoltaïques qui sont compliqués à manipuler.

La CDC a commandé deux radars pédagogiques qui seront attribués à la commune de Crazannes en 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Pique Nique de Monsieur Gérard Gaillard

Monsieur Vallier remarque qu'aucun employé municipal ne s'est déplacé, et c'est regrettable.

Monsieur Moreau précise que Olivier DAVID a aidé le matin, est déjà venu à d'autres événements.

CCID

La commune a l'obligation de faire une réunion avec les membres.

Madame le Maire va demander à Madame Chevalier d'envoyer une convocation.

Recensement

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février, la date d'envoi des résultats à l'INSEE est le 1^{er} mars.

Madame Theillout, Madame Busson et Monsieur Marsh ont assisté à une formation à ce sujet.

Voici quelques informations récoltées pendant cette réunion :

- Toute personne non recensée coûte 1 000 euros à la commune.
- Il faut trouver un suppléant pour Madame Busson, proposition de Monsieur Moreau de nommer Madame Bonnin.
- communication par des affiches, internet, les vœux du maire
- aucun contrat de travail ne peut être signé avant le 8 décembre
- le recenseur aura 2 demi-journées de formation et le coordinateur aussi
- nomination par arrêté des agents recenseurs information par INSEE
- dans le journal municipal, il faut diffuser les photos des recenseurs avec la procédure

Madame Theillout informe Madame Bonnin.

Bulletin

Afin d'améliorer le bulletin, Monsieur Hapiot précise qu'il faut :

- uniformiser la police
- trouver une charte graphique récurrente
- faire chiffrer l'impression par un professionnel

Monsieur Marsh et Monsieur Hapiot prennent le dossier en charge

Saintonge Romane :

Monsieur Hapiot nous fait un compte rendu de la réunion.

Il y a eu un renouvellement de présidence. Monsieur Hapiot est membre du nouveau bureau.

La séance est levée à 23h20

MARTIN Marie-Noëlle	MOREAU Jean	BARRET Isabelle
MULLON Jean-Luc	BARBOTTEAU Véronique	HAPIOT Benoît
BUSSON Jacques	THEILLOUT Jackie	MORIN Anne-Marie
MARSH Colin Absent	VALLIER Jamy	